



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 5267

Projet de loi relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une liaison routière avec la Sarre

Date de dépôt : 30-12-2003

Date de l'avis du Conseil d'État : 16-03-2004

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
30-12-2003	Déposé	5267/00	<u>3</u>
16-03-2004	Avis du Conseil d'Etat (16.3.2004)	5267/01	<u>16</u>
19-04-2004	Rapport de commission(s) : Commission des Travaux publics Rapporteur(s) :	5267/02	<u>19</u>
11-05-2004	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (11-05-2004) Evacué par dispense du second vote (11-05-2004)	5267/03	<u>24</u>
31-12-2004	Publié au Mémorial A n°98 en page 1600	5226,5264,5265,5266,5267,5268,5273	<u>27</u>

5267/00

N° 5267

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

relatif à l'adaptation budgétaire du projet de construction
d'une liaison routière avec la Sarre

* * *

*(Dépôt: le 30.12.2003)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (23.12.2003)	1
2) Texte du projet de loi	2
3) Exposé des motifs.....	2
4) Annexe.....	5

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Travaux Publics est autorisée à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une liaison routière avec la Sarre.

Château de Berg, le 23 décembre 2003

La Ministre des Travaux Publics,
Erna HENNICOT-SCHOEPGES

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1.– Le Gouvernement est autorisé à adapter en termes réels les dépenses concernant la loi du 16 novembre 2001 relative à la construction d'une liaison routière avec la Sarre.

Art. 2.– Les dépenses résultant de l'adaptation du projet visé par la loi du 16 novembre 2001 précitée ne peuvent pas dépasser la somme de 49.065.000 euros. Ce montant correspond à la valeur 575,85 de l'indice semestriel des prix à la construction au 1er avril 2003. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables à charge des crédits du fonds des routes.

Art. 4.– Par dérogation à l'article 12b) de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics, la durée des contrats et marchés relatifs aux travaux, fournitures et services à exécuter en vertu de la présente loi peut excéder trois exercices, y non compris celui au cours duquel ils ont été conclus.

*

EXPOSE DES MOTIFS

En guise de très succincte introduction historique du présent projet de loi, il est à rappeler que la loi du 31 juillet 1995 a inscrit à nouveau la liaison vers la Sarre dans le programme de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, alors que dans la loi du 31 août 1986, le législateur avait retiré la prolongation de la collectrice du Sud vers la Sarre, inscrite une première fois au programme par la loi du 29 août 1972.

Dans la suite l'Etat luxembourgeois s'est vu reprocher le fait de ne pas avoir respecté la directive du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidents de certains projets publics et privés sur l'environnement 85/337/CEE, ceci suite à une plainte communiquée à la Commission et dénonçant la mise en oeuvre du projet routier vers la Sarre sans qu'une consultation publique avait été préalablement effectuée conformément à la directive dont question.

En effet la Commission des CE a considéré que l'article 6 de la loi modifiée du 16 août 1967 n'énonce qu'un programme général (art. 1er de ladite loi) qui ne peut en aucun cas être considéré comme présentant le détail et la précision requis par l'article 1er, paragraphe 5, de la directive.

Cet article dispense de l'application de la directive au cas où les projets sont adoptés en détail par un acte législatif national spécifique.

Dès lors, pour régulariser aux yeux de la Commission des CE la situation, il échet, pour la construction d'une liaison avec la Sarre, de faire adopter ce projet en détail par un acte national spécifique au sens de l'article 1er, paragraphe 5 de la directive 85/337/CEE, telle que modifiée.

La loi du 16 novembre 2001 relative à la construction d'une liaison routière avec la Sarre constitue cet acte législatif national spécifique.

Dans son article 2, la loi du 16 novembre 2001 précitée stipule:

„Les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux ne peuvent dépasser la somme de 9.800.000.000 LUF, respectivement 242.935.000 euros, sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Les dépenses sont imputables à charge des crédits du Fonds des Routes.“

L'objet du présent projet de loi consiste à adapter les dépenses ci-dessus autorisées.

Il s'est en effet avéré que suite à l'évolution du chantier, des dépenses supplémentaires, non couvertes par l'enveloppe financière autorisée par la loi du 16 novembre 2001, sont apparues.

Le coût des travaux est actuellement estimé à 292.000.000 euros, base indice des prix à la construction d'avril 2003.

Le montant de 292.000.000 € a été évalué en tenant compte:

- | | |
|--|---------------|
| • de la situation des engagements actuels (voir annexe): | 266.000.000 € |
| • des estimations des travaux restants à engager (p. ex. lot Linster, avenants, P&R Frisange, mesures compensatoires restantes): | 21.000.000 € |

- d'un montant pour imprévus et divers, notamment pour tenir compte de légers dépassements constatés lors des décomptes: 5.000.000 €

A noter que les coûts indiqués ne concernent que les coûts liés à l'exécution des travaux et ne comprennent pas les frais d'études, l'acquisition des emprises, la surveillance des travaux etc.

La dépense supplémentaire de 49.065.000 € à autoriser, se décompose comme suit:

1) Tunnel Markusbiereg:/Génie civil:

- * 4 avenants ont été conclus portant sur un montant total de: 6.700.000 € TTC concernant:

- l'installation de chantier
- les travaux souterrains (soutènement, aménagement intérieur, installation de câbles)
- l'assainissement de la zone de gonflement avec mise en place de puits de pompage
- les travaux à ciel ouvert (réalisation de chemins forestiers pour mesures compensatoires)
- les travaux et équipements supplémentaires pour le réseau d'eau et la station de pompage
- travaux divers non prévus pour équipements de voirie

- * 1 marché de gré à gré pour l'aménagement de galeries de liaison supplémentaires: 2.700.000 €

2) Equipements électromécaniques du tunnel Markusberg: 7.100.000 €

- Renforcement ventilation longitudinale:
Adaptation de la philosophie de commande des ventilateurs vu le risque d'accidents à la sortie Schengen (échangeur proche au portail) et prise en compte de la situation du trafic au moment de la détection d'un incendie.
- Equipement technique des galeries supplémentaires/Ventilation pour la mise sous pression des galeries supplémentaires.
- Système d'extinction à mousse LENZING, portiques pour CITA, groupe hydrophore, barrières électriques, dalles de recouvrement, des saignées:
Développement de concert avec les pompiers et la protection civile d'un nouveau système d'extinction permettant une lutte efficace contre un incendie.
- Système de radiotransmission:
Radiodiffusion des fréquences des pompiers, police, protection civile et de 7 stations radios avec diffusion automatique de messages préenregistrés en cas d'un incident, possibilité de diffuser des messages libres à partir d'un téléphone.
- Système de sonorisation:
Sonorisation efficace, qui fait partie du concept de l'autosauvetage, permet une radiodiffusion avec une intelligibilité maximale. Elle aide les personnes en danger à rejoindre le plus vite possible les sorties de secours. Les haut-parleurs sont installés dans le tunnel à la crête de voûte et devant les galeries de secours. Le fonctionnement est soit automatique (incendie) soit manuel à partir d'un téléphone.
- Système de guidage à LED (Swaroflex):
Installation de modules LED au bord du trottoir, intervalles de 10 m. Ces luminaires sont commandés en cas d'un incendie de façon à indiquer le chemin le plus court vers les galeries. En cas de la détection d'un trafic dangereux les luminaires servent à guider les automobilistes (distance et vitesse).
- Système informatique pour la gestion du tunnel (TLS):
Système central pour la commande, le contrôle et la gestion des alarmes et alertes, interface pour CITA, raccordé au 112, Système indépendant (TLS) avec automates programmables et serveurs, salle de contrôle, panneau synoptique, visualisation images vidéo.
- Equipements pour l'augmentation de la sécurité des pompiers:
Armoires pompiers informatisées permettant une visualisation du tunnel avec tous les paramètres utiles, commande des ventilateurs etc., conduites de liaison entre deux tubes, prises de courant dans les niches etc.

- Réseau informatique du tunnel:
Réseau Ethernet TCP/IP puissant et protégé contre une perte totale en cas d'un incendie.
 - Bornes SOS digitales:
Développement ensemble avec le 112 d'un nouveau système de communication (voice over IP) qui permet aussi la transmission des images vidéo. Intégration du système au centre 112.
 - Station de pompage supplémentaire:
Station de pompage dans la zone de gonflement avec armoire de commande dans la galerie 7, visualisation sur le système de gestion du tunnel.
 - Augmentation de la puissance des deux groupes de 320 à 500 kV A, augmentation puissance du No Break, augmentation de la ventilation des locaux groupes et No Break, alimentation basse tension doublée, alimentation panneaux CITA, locaux techniques supplémentaires, modification locaux suivant les exigences de CITA:
Conséquence directe de l'augmentation de l'équipement technique et de la prise en compte du projet CITA.
- 3) Mise en oeuvre d'une couche de roulement en enrobé clair pour les tunnels de Markusberg, Mondorf et Frisange: 800.000 €
- 4) Mise en peinture des tunnels Markusberg, Mondorf et Frisange: 1.750.000 €
- 5) Renforcement de la ventilation du tunnel de Mondorf: 900.000 €
- 6) Aménagement d'un P&R à Frisange dans le cadre des mesures compensatoires: 1.290.000 €
- 7) Aménagement du rond-point à Hellange à la sortie de l'échangeur de Hellange: 750.000 €
- 8) Réalisation du By-pass entre Hellange et Frisange avec rond-point provisoire: 2.000.000 €
- 9) Dépassements de divers lots de terrassements (Lot 4 et lot 17) par des prestations non prévues: 3.300.000 €
- approvisionnement en matériaux d'apport
 - travaux supplémentaires concernant la canalisation et les équipements
 - déviation de conduites d'eau existantes
 - stabilisation de la fouille du bassin „Im Brouch“
 - construction d'un local technique et d'une chambre de suppression
 - travaux de modifications de bâtiments annexes
 - diverses modifications dans le système d'assainissement
 - divers
- 10) Incidents géologiques: 1.500.000 €
- formation géologique très hétérogène et déstructurée située entre les PK 700 et 800 nécessitant la réalisation d'une dalle en béton posée sur pieux
 - remblai partiel à Hellange avec des purges très importantes et un système de drainage adéquat
 - assainissement d'une zone de tourbe au Pk 8.300 entre Frisange et Altwies
- 11) Les autres dépassements se répartissent sur pratiquement l'ensemble des lots: 20.275.000 €
avec à chaque fois des dépenses supplémentaires liées à la mise au point des détails du projet en cours d'exécution ou encore aux travaux accessoires, imprévisibles lors de l'élaboration du projet ainsi qu'à certaines sous-estimations du devis au stade de l'avant-projet ou se rapportant à des mesures compensatoires respectivement aux équipements de la voirie comme la signalisation, le marquage et les glissières de sécurité.
- Un certain montant y est également inclus pour tenir compte de légers dépassements constatés lors des décomptes respectivement pour imprévus et divers.

*

ANNEXE

Situation des engagements actuels

Libellé	Date alloc.	N° Engag. & crédits	Devis (EUR)	Devis (LUF)	Mt. alloué (EUR)	Mt. alloué (LUF)	Mt. liquidés (EUR)	Mt. liquidés (LUF)	Adjudicataire	Indices	%	Mt. indexé (EUR)	Mt. indexé (LUF)
Résumé : Liaison avec la Sarre (LS)													
Voiture de service pour Sarre													
Sous-totaux													
Section : Altvies-Schengen (AS)													
Crédit de régie dans l'intérêt de la construction de l'échangeur de Schengen.													
14/08/2001 50004546 150 000,00 6 050 985,00 150 000,00 6 050 985,00 44 113,34 1 779 527,72 0 0 0,00 150 000,00 6 050 985,00													
Crédit de régie dans l'intérêt de l'O.A. IV de la liaison avec la Sarre.													
14/08/2001 50004544 100 000,00 4 033 990,00 100 000,00 4 033 990,00 21 794,00 879 167,78 0 0 0,00 100 000,00 4 033 990,00													
Division de câbles basse et moyenne tension Mondorf-Burmerange.													
23/04/2001 50002523 20 000,00 806 798,00 20 000,00 806 798,00 16 860,00 647 888,79 CEDEDEL 0 0 0,00 20 000,00 806 798,00													
Remise en état du CR 150 entre Elvange et Burmerange.													
23/04/2001 50002587 20 000,00 806 798,00 20 000,00 806 798,00 11 816,35 478 670,38 CELLINA S.A.R.L. ET OIE 0 0 0,00 20 000,00 806 798,00													
Protection du chantier OA17 de la liaison avec la Sarre.													
18/09/2001 50002825 10 000,00 403 399,00 10 000,00 403 399,00 9 971,99 402 269,08 SICHEL INDUSTRIE S.A. 0 0 0,00 10 000,00 403 399,00													
Sarre OA 2a, régie													
03/04/2002 50008343 150 000,00 6 050 985,00 150 000,00 6 050 985,00 47 061,00 1 898 436,03 563,36 554,28 0,98 147 577,05 5 953 243,44													
Location d'une mini-pelle dans l'intérêt de mesures complémentaires.													
20/06/2001 50003651 10 000,00 403 399,00 10 000,00 403 399,00 2 751,62 111 000,08 HAECK GUY & FILS 0 0 0,00 10 000,00 403 399,00													
Planation de sauts entre Altvies et Mondorf.													
07/02/2001 500009475 282,46 11 394,41 282,46 11 394,41 11 394,28 459 844,12 ISOGREEN S.A. R.L. 282,46 11 394,41													
Echangeur de Schengen - régie													
500127945 150 000,00 6 050 985,00 150 000,00 6 050 985,00 1 814,00 73 176,58 0 0 0,00 150 000,00 6 050 985,00													
Station Équipements Ventilation Markusbierg													
500146104 190 000,00 7 664 581,00 190 000,00 7 664 581,00 1 565 692,37 0 0 0,00 190 000,00 7 664 581,00													
Régie Schengen Mondorf													
500144611 190 000,00 7 664 581,00 190 000,00 7 664 581,00 0 0 0,00 190 000,00 7 664 581,00													
Fourniture de planches anti-séisme et bois traité pour la liaison avec la Sarre.													
04/05/2001 500023573 3 273,48 132 051,86 3 273,48 132 051,86 5 998,68 241 986,15 HOFFMANN FRERES 0 0 0,00 3 273,48 132 051,86													
Salle de différents sortes de bois dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.													
30/05/2001 500030474 9 432,00 380 485,94 9 432,00 380 485,94 9 431,18 380 452,05 CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WÜRTH 0 0 0,00 9 432,00 380 485,94													
Travaux d'électricité et de téléphonie dans le cadre du viaduc Schengen.													
29/07/2002 500097828 150 000,00 6 050 985,00 150 000,00 6 050 985,00 40 957,00 1 852 201,28 593,36 554,28 0,98 147 577,05 5 953 243,44													
Travaux accessoires dans l'intérêt de la tranchée couverte de Mondorf.													
28/10/1998 500000338 200 793,76 8 100 000,20 200 793,76 8 100 000,20 197 829,23 7 884 445,36 0 0 0,00 200 793,76 8 100 000,20													
Signalisation complémentaire du Viaduc Schengen.													
18/05/2001 500028862 384,00 15 490,92 384,00 15 490,92 383,02 15 450,96 CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WÜRTH 0 0 0,00 384,00 15 490,92													
Crédit de régie dans l'intérêt de la construction du tunnel Mondorf.													
15/02/2002 500077603 200 000,00 8 067 980,00 200 000,00 8 067 980,00 137 238,00 5 538 207,54 554,26 554,26 1,00 200 000,00 8 067 980,00													
Crédit de régie dans l'intérêt de la construction du tunnel Mondorf-Burmerange.													
26/07/2001 500041606 250 000,00 10 084 975,00 250 000,00 10 084 975,00 236 993,00 9 960 273,92 0 0 0,00 250 000,00 10 084 975,00													
Travaux accessoires dans l'intérêt de la construction du tronçon Mondorf-Burmerange.													
13/09/2000 500000551 304 900,04 12 300 000,18 304 900,04 12 300 000,18 202 638,56 8 174 338,57 0 0 0,00 304 900,04 12 300 000,18													
Travaux accessoires dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.													
15/06/1999 500000425 213 188,43 8 599 999,95 213 188,43 8 599 999,95 213 175,47 8 599 477,14 0 0 0,00 213 188,43 8 599 999,95													
Travaux accessoires dans l'intérêt de la construction du Viaduc Schengen.													
24/08/1998 500000197 180 962,27 7 299 999,88 180 962,27 7 299 999,88 168 420,03 6 794 047,17 0 0 0,00 180 962,27 7 299 999,88													
Tunnel Markusbierg - crédit de régie													
28/03/2003 500137387 250 000,00 10 084 975,00 250 000,00 10 084 975,00 33 357,00 1 445 618,04 569,61 554,28 0,97 243 283,00 9 813 205,09													
Entourage de la travée de Mondorf.													
20/07/2001 500025434 7 500,00 302 549,25 7 500,00 302 549,25 7 408,52 288 858,98 SABLIERE HEIN 0 0 0,00 7 500,00 302 549,25													
Travaux accessoires dans l'intérêt du tunnel Markusbierg.													
17/06/1998 500000242 178 483,34 7 200 000,09 178 483,34 7 200 000,09 177 017,16 7 140 854,53 0 0 0,00 178 483,34 7 200 000,09													
Travaux accessoires dans l'intérêt de la construction de l'O.A.VIII de la Sarre.													
27/01/2003 500127946 200 000,00 8 067 980,00 200 000,00 8 067 980,00 22 986,00 907 082,98 569,61 554,28 0,97 194 610,40 7 850 554,07													
Travaux en béton électrogènes au tunnel Markusbierg.													
23/04/2001 500025853 3 000,00 121 019,70 3 000,00 121 019,70 2 736,74 110 396,62 ENERGOLUX S.A. 0 0 0,00 3 000,00 121 019,70													
Régie OA Echangeur Altvies													
500144602 180 000,00 7 261 182,00 180 000,00 7 261 182,00 0 0 0,00 180 000,00 7 261 182,00													
Hérage de la tranchée couverte de Mondorf.													
23/04/2001 500025585 0 0 0 0 19 576,00 789 893,88 BASTIAN JEAN-PIERRE 0 0 0,00 20 000,00 806 798,00													
Averès de recherches - régie													
07/03/2002 500081002 150 000,00 6 050 985,00 150 000,00 6 050 985,00 0 0 0,00 150 000,00 6 050 985,00													
Crédit de régie dans l'intérêt de la construction de l'O.A.XIV de la Sarre.													
13/07/2001 500039151 100 000,00 4 033 990,00 100 000,00 4 033 990,00 203,55 8 211,19 0 0 0,00 100 000,00 4 033 990,00													
Installation d'une conduite d'eau en PET près de l'O.A.XIV.													
11/06/2001 500039471 15 742,00 635 030,71 15 742,00 635 030,71 14 408,69 581 253,18 ASS. MOM. CDC-SOLUDEC-DSD-WÜRTH 0 0 0,00 15 742,00 635 030,71													
Régie Echangeur Mondorf													
500144604 220 000,00 8 874 778,00 220 000,00 8 874 778,00 0 0 0,00 220 000,00 8 874 778,00													
Sous total : 3 869 507,96 148 027 584,99 3 701 985,96 149 337 744,26 1 679 629,75 67 756 096,15													

PONTS ET CHAUSSEES

DIVISION CENTRALE DE LA VOIRIE

Date projet de loi : 16/11/2001

PAGE: / /

Etat des dépenses

Routes : Liaison avec la Sarre (LS)
Section : Divers Sections (DS)

Libellé	Date alloc	N° Engag. & crédit	Devis (EUR)	Devis (LUF)	Mt. alloué (EUR)	Mt. alloué (LUF)	Mt. liquidés (EUR)	Mt. liquidés (LUF)	Adjudicataire	Indice	%	Mt. indexé (EUR)	Mt. indexé (LUF)
Prestations de signalisation dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.	08/03/2001	500016622	4 000,00	161 359,60	4 000,00	161 359,60	1 429,95	57 684,04	RIES JOS	0	0,00	4 000,00	161 359,60
Mesures de protection sur l'O.A.17 de la liaison avec la Sarre.	15/03/2001	500017989	8 500,00	342 889,15	8 500,00	342 889,15	8 010,75	323 152,85	SICHEL INDUSTRIE S.A.	0	0,00	8 500,00	342 889,15
Signalisation de chantier sur l'autoroute de la Sarre.	23/07/2001	500017982	3 600,00	145 223,64	3 600,00	145 223,64	3 587,34	144 712,94	SERVICE INDUSTRIEL	0	0,00	3 600,00	145 223,64
Section : Hellange-Altèves (HA)													
Travaux accessoires relatifs à la construction de la liaison avec la Sarre Hellange-Altèves.	18/02/2000	500000484	299 951,16	12 099 999,80	299 951,16	12 099 999,80	102 410,88	4 131 244,66		0	0,00	299 951,16	12 099 999,80
Autoroute Sarre - Echangeur Frisange - régie	15/02/2002	500076636	150 000,00	6 050 985,00	150 000,00	6 050 985,00	92 975,00	3 750 022,20		554,26	554,26	150 000,00	6 050 985,00
Prestations en régie	06/12/2001	500060844	150 000,00	6 050 985,00	150 000,00	6 050 985,00	39 813,00	1 606 052,44		554,26	554,26	150 000,00	6 050 985,00
Credit de régie dans l'intérêt du tunnel de Frisange.	04/02/2000	500000494	247 893,52	9 999 999,81	247 893,52	9 999 999,81	162 486,65	6 554 685,21		0	0,00	247 893,52	9 999 999,81
Travaux accessoires dans l'intérêt du tunnel de Frisange.	18/02/2000	500000488	247 893,52	9 999 999,81	247 893,52	9 999 999,81	247 887,30	9 999 748,99		0	0,00	247 893,52	9 999 999,81
Travaux accessoires dans l'intérêt du Viaduc Altèves de la liaison avec la Sarre.	05/09/1997	500000195	128 904,63	5 199 999,88	128 904,63	5 199 999,88	128 861,52	5 199 269,83		0	0,00	128 904,63	5 199 999,88
Travaux accessoires dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.	15/06/1999	500000430	299 951,16	12 099 999,80	299 951,16	12 099 999,80	299 891,65	12 097 599,17		0	0,00	299 951,16	12 099 999,80
Travaux accessoires dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.	26/01/1999	500000185	299 951,16	12 099 999,80	299 951,16	12 099 999,80	299 950,80	12 099 985,28		0	0,00	299 951,16	12 099 999,80
Credit de régie dans l'intérêt de la tranchée couverte de Frisange.	21/09/1998	500000265	210 709,50	8 500 000,16	210 709,50	8 500 000,16	210 701,46	8 499 875,63		0	0,00	210 709,50	8 500 000,16
Travaux accessoires dans l'intérêt du lot II de la liaison avec la Sarre.	24/08/1998	FR-1369A.IX	173 525,47	7 000 000,11	173 525,47	7 000 000,11	173 504,07	6 999 136,83		0	0,00	173 525,47	7 000 000,11
Régie Lot II (Frisange-Altèves) de la liaison avec la Sarre.	05/09/1997	FR-150BA	176 004,40	7 099 999,90	176 004,40	7 099 999,90	173 401,69	6 995 006,83		0	0,00	176 004,40	7 099 999,90
Fourniture de plantes dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.	04/05/2001	500023577	4 244,21	171 211,01	4 244,21	171 211,01	4 244,21	171 211,01	PEPINIERE MARTIN WAHL S	0	0,00	4 244,21	171 211,01
Travaux de mesurage à Frisange.	20/04/2001	500020516	1 256,35	50 681,03	1 256,35	50 681,03	1 256,32	50 679,92	EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A.	0	0,00	1 256,35	50 681,03
Acquisition de matériel pour la pose de clôtures.	23/04/2001	500023609	5 000,00	201 699,50	5 000,00	201 699,50	2 636,30	114 416,05		0	0,00	5 000,00	201 699,50
1000 Schutzkappen für Geleider Viaduc Altèves.	08/06/2001	500022167	345,00	13 917,27	345,00	13 917,27	344,94	13 914,85	GOERES JEAN	0	0,00	345,00	13 917,27
Location d'un pont provisoire sur la Gander à Altèves.	20/08/2001	500045785	170 000,00	6 857 783,00	170 000,00	6 857 783,00	32 225,00	1 299 953,28		0	0,00	170 000,00	6 857 783,00
Credit de régie dans l'intérêt de la jonction de Hellange.	07/05/2001	500027191	11 000,00	443 738,90	11 000,00	443 738,90	10 262,00	413 988,05	BAATZ CONSTRUCTIONS	0	0,00	11 000,00	443 738,90
Travaux accessoires dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre.	05/09/1997	500000183	153 645,87	6 198 059,03	153 645,87	6 198 059,03	54,86	2 213,05		0	0,00	153 645,87	6 198 059,03
Travaux accessoires dans l'intérêt du Viaduc Altèves de la liaison avec la Sarre.	22/09/1997	500000198	158 651,86	6 400 000,17	158 651,86	6 400 000,17	158 623,08	6 398 839,18		0	0,00	158 651,86	6 400 000,17
Réalisation d'une clôture au terrain Hoffmann.	07/05/2001	500022162	3 663,00	147 765,05	3 663,00	147 765,05	3 662,11	147 729,15	BONARIA FRERES S.A.R.L.	0	0,00	3 663,00	147 765,05
Credit de régie dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre Hellange-Frisange.	20/08/2001	500045784	200 000,00	8 067 990,00	200 000,00	8 067 990,00	97 348,00	3 927 008,59		0	0,00	200 000,00	8 067 990,00
Credit de régie dans l'intérêt du tunnel Frisange	05/03/2002	500000339	224 099,22	9 040 140,12	224 099,22	9 040 140,12	18 389,00	741 810,42		554,26	554,26	224 099,22	9 040 140,12
Sarre Frisange, régie	15/02/2002	500076530	200 000,00	8 067 990,00	200 000,00	8 067 990,00	58 810,00	2 372 399,52		554,26	554,26	200 000,00	8 067 990,00
Credit de régie dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre Hellange-Frisange.	23/05/2003	500142579	250 000,00	10 084 975,00	250 000,00	10 084 975,00	0,00	0,00		569,81	554,26	243 263,00	9 813 205,09
Placement d'un câble basse tension au tunnel Frisange.	23/04/2002	500025560	6 500,00	262 209,35	6 500,00	262 209,35	6 037,42	243 548,92	CEGEDEL	0	0,98	6 935,01	257 975,88
Modification du réseau d'eau potable à Frisange.	23/04/2001	500025827	6 300,00	254 141,37	6 300,00	254 141,37	6 004,25	242 210,84	ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE	0	0,00	6 300,00	254 141,37
Planation du chemin rural à Frisange.	12/02/2002	500022257	3 178,34	128 213,92	3 178,34	128 213,92	3 159,76	127 464,40	WEISENBRAUN RENE	554,26	1,00	3 178,34	128 213,92
Section : Hellange-Schengen (HS)													
Publication scientifique	—/—/—	500150634	0,00	0,00	15 000,00	605 096,50	0,00	0,00		0	0,00	15 000,00	605 096,50
by-pass de Hellange - prestations en régie selon besoin	08/04/2003	500139083	250 000,00	10 084 975,00	250 000,00	10 084 975,00	0,00	0,00		569,81	554,26	243 263,00	9 813 205,09
Sarre Hellange-Schengen - régie	—/—/—	500127933	300 000,00	12 101 970,00	300 000,00	12 101 970,00	24 271,00	979 089,71		0	0,00	300 000,00	12 101 970,00
liaison avec la Sarre - Hellange-Schengen - régie	03/06/2002	500150634	0,00	0,00	250 000,00	10 084 975,00	151 977,00	6 114 601,02		563,36	554,26	245 961,75	9 922 072,40
Sous total :			8 018 276,35	323 456 466,17	8 315 754,35	335 456 898,94	4 203 847,06	169 574 702,02					

FONTS ET CHAUSSEES

DIVISION CENTRALE DE LA VOIRIE

Date projet de loi : 16/11/2001

Etat des dépenses

Routes : Liaison avec la Sarre (LS)
 Section : Hellange-Schengen (HS)

Libellé	Date alloc	N° Engag. & crédi	Devis (EUR)	Devis (LUF)	Mt. alloué (EUR)	Mt. alloué (LUF)	Mt. liquidés (EUR)	Mt. liquidés (LUF)	Adjudicataire	Indice	%	Mt. indexé (EUR)	Mt. indexé (LUF)
			8 018 276,35	323 456 466,17	8 315 754,35	335 456 698,94	4 203 647,06	169 574 702,02					
Sous total :													

TOTAL : 8 281 164,61 | 334 061 352,09

TOTAL : 8 018 276,35 | 323 456 466,17 | 8 315 754,35 | 335 456 698,94 | 4 203 647,06 | 169 574 702,02

PONTS ET CHAUSSEES

DIVISION CENTRALE DE LA VOIRIE

Etat des dépenses

PAGE: / /

Date projet de loi : 16/11/2001

Libellé	Date alloué	N° Engag.	Crédit	Devis (EUR)	Devis (LUF)	Mt. alloués (EUR)	Mt. alloués (LUF)	Mt. liquidés (EUR)	Mt. liquidés (LUF)	Adjudicataire	Indice	%	Mt. indexés (EUR)	Mt. indexés (LUF)	
Route : Liaison avec la Sarre (L5)															
Section : Altwies-Schengen (AS)															
Remise de 20.000 to de décrets de la carrière calibrés.	14/05/1999	FDR-GV-FR-19	68 418,61	2 759 999,89	68 418,61	2 759 999,89	61 890,14	2 496 842,06	CARRIERES FEJDT	0	0	0,00	68 418,61	2 759 999,89	
Rebâtissement chemins ruraux Altwies-Mondorf	17/03/2003	500136254	379 500,00	15 308 992,05	225 123,34	9 081 654,72	0,00	0,00	ASS.MOM.	569,61	554,26	0,97	219 061,58	8 936 522,29	
Construction du Viaduc de Schengen.	01/10/1998	500000299	33 692 893,44	1 359 159 884,10	28 770 942,42	1 160 616 940,13	27 575 364,97	1 112 387 453,25	CDC-SOLUDEC-DSD-WURTH	0	0	0,00	28 770 942,42	1 160 616 940,13	
Installation de pylônes, filotransmissibles, tabliers B.T. et onduleurs pour le tunnel Markusbierg.	23/07/1999	500000294	0,00	0,00	435 854,50	17 582 326,94	366 428,71	14 781 697,52	ENERGOLUX S.A.R.L.	0	0	0,00	435 854,50	17 582 326,94	
Construction de la tranchée couverte de Mondorf.	04/12/1998	500000337	25 124 765,68	1 013 530 535,05	20 561 484,83	829 448 241,89	17 094 170,76	689 577 139,04	MARKS TUNNEL MARKUSBIERG	0	0	0,00	20 561 484,83	829 448 241,89	
Construction du tunnel Markusbierg (avenant 2).	19/07/2002	500039113	2 921 581,93	117 699 322,90	2 921 581,93	117 699 322,90	58 676,00	2 366 883,97	CEGEDEL	563,36	554,26	0,98	2 874 386,62	119 592 589,71	
Mise en souterrain de la ligne moyenne tension 20 KV entre Aspelt et Mondorf à h.	11/02/2000	500000477	85 886,50	3 464 773,84	85 886,50	3 464 773,84	2 705,89	9 064 613,13	CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WURTH	0	0	0,00	85 886,50	3 464 773,84	
Construction du Viaduc de Schengen (Avenant No 1)	18/10/2000	500000300	252 769,05	10 196 637,86	252 769,05	10 196 637,86	63 334,39	2 554 902,96	CEGEDEL	0	0	0,00	252 769,05	10 196 637,86	
Remplacement de la ligne aérienne M.T. par une ligne souterraine entre Bismarschle	19/10/1998	FR-1807	67 501,11	2 722 988,03	67 501,11	2 722 988,03	47 695,00	1 922 338,27	GIORGETTI	0	0	0,00	67 501,11	2 722 988,03	
Construction du lot 15 Altwies Nord de la liaison avec la Sarre.	20/09/2000	500000502	0,00	0,00	11 228 228,21	452 949 637,16	10 227 538,07	412 577 862,99	CEGEDEL	0	0	0,00	11 228 228,21	452 949 637,16	
Construction d'une ligne M.T. déviation de Burmerange	06/11/2001	500144063	50 158,43	2 023 386,05	50 158,43	2 023 386,05	300 137,29	1 232 107 508,26	ELCO S.A.R.L.	0	0	0,00	50 158,43	2 023 386,05	
Mise en souterrain d'une ligne M.T. déviation de Burmerange	01/02/2002	500012825	0,00	0,00	14 065 784,10	14 065 784,10	586 132,00	23 725 186,07	Electricite Frisch Jean-Marie	554,26	554,26	1,00	348 681,68	14 065 784,10	
Installation de postes de transformation au tunnel Markusbierg.	25/01/2002	500068970	0,00	0,00	610 836,60	24 641 168,04	0,00	18 195 745,85	CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WURTH	0	0	0,00	610 836,60	24 641 168,04	
Equipements techniques: Lot 6 Radioémission	25/05/2000	500004995	689 570,80	27 817 217,11	689 570,80	27 817 217,11	2 736 299,71	110 326 956,67	TRALUX S.A.	0	0	0,00	689 570,80	27 817 217,11	
Construction d'un passage pour vignone dans l'infirmité du Viaduc Schengen.	24/04/2001	500021323	3 353 999,39	135 299 999,99	3 024 766,92	122 018 796,08	451 060,76	18 195 745,85	MARKUSBIERG	0	0	0,00	3 024 766,92	122 018 796,08	
Construction du lot 15 Altwies Nord de la liaison avec la Sarre.	25/05/2000	500004995	3 353 999,39	135 299 999,99	3 024 766,92	122 018 796,08	451 060,76	18 195 745,85	MARKUSBIERG	0	0	0,00	3 024 766,92	122 018 796,08	
Construction du lot 15 Altwies Nord de la liaison avec la Sarre.	18/02/2000	FDR-GV-FR-20	373 166,52	15 053 300,10	373 166,52	15 053 300,10	282 842,82	11 409 851,07	SABLIERE HEIN	0	0	0,00	373 166,52	15 053 300,10	
Dépot de déblais provisoire du chantier Tunnel Markusbierg.	08/11/2001	500062778	1 013 884,85	40 900 416,86	1 013 884,85	40 900 416,86	781 796,00	31 553 572,46	ASS.MOM. PERRARD/BAATZ UVS	0	0	0,00	1 013 884,85	40 900 416,86	
Construction de l'OA. 3 de liaison avec la Sarre.	2 018 513,20	0,00	0,00	81 426 620,64	2 018 513,20	81 426 620,64	0,00	0,00	ASS.MOM. PERRARD/BAATZ UVS	0	0	0,00	2 018 513,20	81 426 620,64	
La Sarre (Avenant) Mondorf-Burmerange de la liaison avec la Sarre.	27/11/2000	500006596	0,00	0,00	1 771 526,38	71 463 197,02	1 306 493,65	52 708 823,19	PERRARD/BAATZ/TEUJVB	0	0	0,00	1 771 526,38	71 463 197,02	
Rebâtissement du CR150 et la construction de l'OA. II de la liaison avec la Sarre.	20/12/2000	500144065	103 254,29	4 165 267,73	103 254,29	4 165 267,73	89 456,00	3 608 846,09	CEGEDEL	0	0	0,00	103 254,29	4 165 267,73	
Rebâtissement du CR150 et la construction de l'OA. II de la liaison avec la Sarre.	07/02/2002	500074974	0,00	0,00	891 634,20	35 969 434,46	326 910,00	13 187 516,71	COSTANTINI & FILS	554,26	554,26	1,00	891 634,20	35 969 434,46	
Rebâtissement de l'avenant Remeschchen	04/12/2000	500006537	7 827 588,27	315 762 917,86	6 993 297,00	282 108 901,65	5 440 084,04	219 452 448,17	KURT ROGER	0	0	0,00	6 993 297,00	282 108 901,65	
Terrassement entre les escaliers d'Altwies et de Mondorf et la réalisation des Ouvrages d'Art XII et XIV	28/01/2002	500074879	0,00	0,00	852 511,26	34 390 218,98	552 455,00	22 286 979,45	ASEA BROWN BOVERI	554,26	554,26	1,00	852 511,26	34 390 218,98	
Eclairage public du tunnel de Mondorf	18/03/2002	500085420	17 564,80	708 954,21	704 440,52	28 417 069,13	439 698,00	17 374 314,25	SOLUDEC S.A.	554,26	554,26	1,00	704 440,52	28 417 069,13	
Sarre Schengen-Altwies OA 2	20/07/2000	500005003	25 992 415,62	1 048 531 446,87	20 623 472,94	831 948 836,05	20 623 472,94	831 948 836,05	ASS.MOM. PERRARD/BAATZ UVS	0	0	0,00	20 623 472,94	831 948 836,05	
Réalisation du tronçon Mondorf-Burmerange de la future liaison	05/11/2001	500073040	0,00	0,00	140 225,25	5 656 672,56	140 182,00	5 654 827,86	A.R. TECH S.A.	0	0	0,00	140 225,25	5 656 672,56	
Cable Mondorf-Markusbierg	28/07/1999	500000416	40 195,94	1 621 500,20	40 195,94	1 621 500,20	34 236,57	1 381 099,81	CEGEDEL	0	0	0,00	40 195,94	1 621 500,20	
Mise en souterrain de deux lignes aériennes 20KV de la tranchée couverte de Mondorf.	27/05/2002	500080035	749 279,98	30 226 979,47	691 207,56	27 893 243,85	168 685,00	6 804 736,03	WICKLER FRERES EXPLOITA	563,36	554,26	0,98	690 942,48	27 432 845,81	
Chemins ruraux Mondorf-Schengen	28/01/2002	500073038	892 526,78	36 004 441,05	1 216 135,02	49 688 766,09	1 025 233,00	41 357 786,70	ASEA BROWN BOVERI	554,26	554,26	1,00	1 216 135,02	49 688 766,09	
Ventilation Tunnel Mondorf	05/11/2001	500073042	0,00	0,00	49 395,00	1 982 589,36	49 340,00	1 982 589,36	TRALUX S.A.	0	0	0,00	49 395,00	1 982 589,36	
Cable Mondorf-Markusbierg	28/01/2002	500070425	4 066 591,38	164 045 893,61	4 923 544,62	198 615 297,62	3 103 839,00	125 208 554,88	TUNNEL MARKUSBERGARGE	554,26	554,26	1,00	4 923 544,62	198 615 297,62	
Equipements techniques (Lot 4) du tunnel Markusbierg (Ventilateurs de pu, Invertisseur, etc.)	07/12/2001	500082891	636 495,00	25 635 504,75	319 166,70	12 875 233,44	179 827,00	7 284 203,20	TURBO LUFTTECHNIK	554,26	554,26	1,00	319 166,70	12 875 233,44	
Construction de l'OA. VIII de la liaison avec la Sarre.	16/10/2002	500110159	198 092,00	7 991 011,47	171 770,10	6 829 188,68	0,00	0,00	INOX-ATELIER S.A.R.L.	589,61	554,26	0,97	167 141,24	6 742 460,88	
Equipements techniques (Lot 5) du tunnel Markusbierg (Ventilateurs de pu, Invertisseur, etc.)	16/12/2002	500117102	752 237,00	30 345 165,36	677 741,76	27 340 036,53	75 000,00	3 025 482,50	TRALUX S.A.	569,61	554,26	0,97	659 477,99	26 803 276,35	
Echangeur de Mondorf - élargissement N18	10/04/2002	500062890	75 000,00	3 025 482,50	75 000,00	3 025 482,50	75 000,00	3 025 482,50	SECURITE ET SIGNALISATI	554,26	554,26	1,00	75 000,00	3 025 482,50	
Boisement compensatoire du tronçon Altwies-Burmerange de la liaison avec la Sarre.	24/01/2002	500070977	3 869 585,05	158 038 334,06	3 402 232,43	137 245 716,00	2 950 400,00	92 719 390,96	SECURITE ET SIGNALISATI	554,26	554,26	1,00	3 402 232,43	137 245 716,00	
Sarre Markusbierg - Equipements	24/01/2002	500070977	115 311 217,42	4 851 642 979,48	118 273 796,48	4 771 533 203,29	100 876 090,08	4 073 364 972,81							
Sous total :															
100 876 090,08															

PONTS ET CHAUSSEES

DIVISION CENTRALE DE LA VOIRE

Routes : Liaison avec la Sarre (LS)

Secteur : Altwies-Schengen (AS)

Date projet de loi : 16/11/2001

Etat des dépenses

PAGE

Libellé	Date alloc	N° Engag. & crédit	Devis (EUR)	Devis (LUF)	Mt. alloué (EUR)	Mt. alloué (LUF)	Mt. liquidés (EUR)	Mt. liquidés (LUF)	Adjudicataire	Indice	Indice %	Mt. indexé (EUR)	Mt. indexé (LUF)
Installation d'un éclairage au tunnel Markusborg.	02/04/2002	500084651	2 480 866,73	100 077 875,46	2 480 866,73	100 077 875,46	1 385 117,00	58 889 895,21	CITY-ELECTRIC/SCHUTZ & WÄGNER	563,36	554,26	2 440 790,31	98 461 317,54
Protection phonétique du viaduc Schengen.	02/04/2002	500085542	621 063,25	25 653 629,40	621 063,25	25 653 629,40	448 224,00	18 981 311,34	GAROLLA GUY	563,36	554,26	502 346,44	20 264 726,37
Travaux supplémentaires de TO.A. VI de la liaison avec la Sarre.	07/05/2002	500091155	152 302,80	6 143 879,72	152 302,80	6 143 879,72	0,00	0,00	SOULDEC S.A.	563,36	554,26	0,00	6 044 637,63
Tunnel Markusborg - mise en peinture	30/05/2002	500091673	1 108 807,50	44 769 523,57	1 108 807,50	45 911 203,25	1 185 774,00	47 834 004,56	CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WÜRTH	563,36	554,26	1 119 725,13	45 169 598,56
Viaduc et Echangeur Schengen, avantant 3	18/07/2002	500089385	327 714,10	13 219 954,02	327 714,10	13 219 954,02	0,00	0,00	CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WÜRTH	563,36	554,26	322 420,53	13 006 412,11
Construction de TO.A. IV (lot 25) de la liaison avec la Sarre.	16/07/2001	500039893	1 023 428,42	41 285 000,12	1 374 372,29	55 442 040,74	1 176 244,00	47 449 653,34	ASS. MCM-FERRARD/BAATZ/VEDTE	0	0	1 374 372,29	55 442 040,74
Fourniture et mise en service de 2 conducteurs au tunnel Markusborg.	29/11/2001	500056259	128 839,00	5 116 872,58	128 839,00	5 116 872,58	115 998,00	4 671 883,14	FERRARD/BAATZ/VEDTE	554,26	554,26	1 206 839,00	5 116 872,58
Construction de TO.A. V (lot 23) de la liaison avec la Sarre.	19/04/2001	500025283	914 582,96	36 864 185,15	1 182 236,40	46 884 500,15	889 216,00	36 032 244,12	ASS. MCM-FERRARD/BAATZ/VEDTE	0	0	1 182 236,40	46 884 500,15
Equipements techniques du tunnel Markusborg (lot 3).	17/02/2001	500052738	3 207 270,72	123 300 960,12	3 820 871,14	148 065 579,70	2 849 382,00	114 987 988,88	ELCO S.A.R.L.	0	0	3 820 871,14	148 065 579,70
Raccordement (réseau M.T. supérieur tunnel Markusborg à l'installation de l'éclairage au tunnel Markusborg).	23/04/1997	500000716	64 997,68	2 821 998,91	64 997,68	2 821 998,91	39 460,00	1 591 912,45	CEGEDEL	0	0	64 997,68	2 821 998,91
Liaisons Burelange-Altwies Mesures compensatoires	21/03/2003	500136874	128 781,58	5 114 356,26	66 750,71	2 693 120,37	0,00	0,00	CEGEDEL	569,61	554,26	64 961,64	2 620 546,16
Construction de T.O.A. XII (Lot 2) de la liaison avec la Sarre.	30/10/2001	500053680	1 162 997,97	46 993 077,82	1 120 281,95	45 192 081,83	1 087 240,00	44 262 551,88	TRALLUX S.A.	0	0	1 120 281,95	45 192 081,83
Raccordement M.T. 20 KV entre le réseau M.T. de Remerschen et le poste de chantier de l'embranchement du tunnel Schengen.	23/04/1997	500136087	60 434,00	2 437 901,52	60 434,00	2 437 901,52	4 673,00	188 508,35	CEGEDEL	0	0	60 434,00	2 437 901,52
Construction du tunnel Markusborg (Avenant No 3)	28/05/2003	500139787	1 474 632,91	59 486 544,13	1 474 632,91	59 486 544,13	1 406 850,00	58 752 188,32	ASS. MCM TUNNEL MARKUSBERG	569,61	554,26	1 434 894,50	57 883 500,73
Liaison avec la Sarre Marquage rouler Lot B	14/02/2003	500131724	228 063,40	9 200 054,75	228 063,40	9 200 054,75	12 940,00	521 998,31	TECHNIROUTE SARL	569,61	554,26	221 917,55	8 952 131,67
Construction du viaduc et de l'échangeur Schengen (Avenant No 4)	12/02/2003	500132230	343 120,85	13 841 452,71	343 120,85	13 841 452,71	0,00	0,00	CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WÜRTH	569,61	554,26	333 374,23	13 468 453,24
Pose de perrines à câbles et équerres dans les caniveaux	14/04/2003	500133222	283 866,00	11 451 126,05	283 866,00	11 451 126,05	0,00	0,00	CITY-ELECTRIC/SCHUTZ & WÄGNER	563,36	554,26	276 216,38	11 142 541,11
Réalisation de quatre galeries transversales au tunnel Markusborg.	02/04/2002	500085585	2 707 831,14	109 233 837,40	2 707 831,14	109 233 837,40	2 575 363,00	103 889 858,58	ASS. MCM TUNNEL MARKUSBERG	569,61	554,26	2 664 091,54	107 469 186,46
Fourniture, montage et mise en service d'un groupe électrique au tunnel Markusborg.	11/05/2001	500041088	161 410,91	6 511 299,97	131 546,39	5 306 646,90	114 182,00	4 606 090,46	ENERGOLUX S.A.	0	0	131 546,39	5 306 646,90
Installations de radio-transmission du tunnel Markusborg (Avenant 1)	24/10/2002	500104135	70 085,95	2 827 663,61	70 085,95	2 827 663,61	70 085,00	2 827 635,29	ELECTRICITE FRISCH JEANMARIE	569,61	554,26	69 207,00	2 751 463,73
Contrôle des équipements techniques du tunnel Markusborg.	04/02/1998	500147493	29 325,00	1 182 967,57	29 325,00	1 182 967,57	0,00	0,00	ASS. MCM TUNNEL MARKUSBERG	0	0	29 325,00	1 182 967,57
Travaux d'avection du tunnel Markusborg.	04/02/1998	500000241	46 422 755,46	1 872 689 312,98	43 895 862,98	1 770 754 723,03	46 374 088,20	1 870 726 483,98	MARKUSBERG	0	0	43 895 862,98	1 770 754 723,03
Liaison avec la Sarre tunnel Markusborg technique générale Avenant 1	09/10/2001	500139894	189 853,19	7 659 658,70	189 853,19	7 659 658,70	0,00	0,00	ELCO S.A.R.L.	0	0	189 853,19	7 659 658,70
Deviation provisoire de conduites d'eau sur TO.A.XIII de la liaison avec la Sarre	09/10/2001	500053407	42 430,49	1 711 641,72	42 430,49	1 711 641,72	40 079,97	1 616 821,98	ASS. MCM	0	0	42 430,49	1 711 641,72
Equipements techniques du bâtiment technique côté Allemagne du tunnel Markusborg.	29/03/2002	500084644	233 014,17	9 389 788,32	233 014,17	9 389 788,32	86 836,00	3 502 955,56	CDC-SOLUDEC-DSD-PAUL WÜRTH	554,26	554,26	233 017,17	9 399 889,34
Pose d'un câble de terre en cuivre no de 50 mm2 Avenant 2	24/09/2003	500136577	23 117,01	932 537,87	23 117,01	932 537,87	0,00	0,00	CITY-ELECTRIC/SCHUTZ & WÄGNER	569,61	554,26	22 084,05	907 407 84
Tunnel Markusborg - travaux de communication radio pour la police dans le tunnel Markusborg.	09/09/2001	500043207	528 948,50	21 341 803,93	319 652,61	12 894 754,32	284 087,00	11 480 041,17	ALSTOM LUXEMBOURG SARL	0	0	68 811,03	2 778 830,07
Secteur : Divers (DS)													
Confection scientifique des boules sur la trace de la Sarre (aménagement DS)	08/10/2000	FR-299	5 126,44	206 800,08	5 126,44	206 800,08	5 126,44	206 800,08	SCHROEDER & ASSOCIES	0	0	5 126,44	206 800,08
Fouilles archéologiques de la liaison avec la Sarre.	12/01/2000	500000472	123 946,76	4 999 999,90	123 946,76	4 999 999,90	443 255,65	17 880 828,94	PELLER ET SCHWITZ SARL	0	0	123 946,76	4 999 999,90
Construction de passages de police et niches de secours des tranchées couvertes de Frlanget et de Mondorf.	17/09/2002	500094482	344 948,00	13 915 208,17	574 910,30	23 191 824,01	398 715,00	15 963 103,53	FERRARD S.A.R.L.	563,36	554,26	585 823,77	22 871 206,48
Boisement compensatoire de l'autoroute de la Sarre section II.	20/11/1997	FR-1572X	42 837,69	1 720 000,15	42 837,69	1 720 000,15	13 138,36	530 000,13	ENREGISTREMENT ET DOMAINE	0	0	42 837,69	1 720 000,15
Postes de transformation des tunnels Mondorf et Frlanget	09/09/2001	500043207	528 948,50	21 341 803,93	319 652,61	12 894 754,32	284 087,00	11 480 041,17	ALSTOM LUXEMBOURG SARL	0	0	68 811,03	2 778 830,07
Secteur : Hellange-Altwies (HA)													
Chemins agricoles entre Frlanget et Altwies	29/01/2002	500074431	862 283,22	34 783 812,07	868 285,24	27 765 357,75	687 985,00	27 753 246,10	POECKES S.A.R.L. ET CIE	554,26	554,26	688 285,24	27 765 357,75
Pose de câbles dans l'infirmité de la liaison avec la Sarre.	22/09/1998	500000335	20 112,22	811 324,94	20 112,22	811 324,94	20 107,77	811 145,43	CITY ELECTRIC S.A.R.L.	0	0	20 112,22	811 324,94
Construction de TO.A. IIA (Lot 27) de la liaison avec la Sarre. (Avenant 1)	09/10/2001	500139948	61 474,03	2 479 856,22	61 474,03	2 479 856,22	0,00	0,00	SOULDEC S.A.	0	0	61 474,03	2 479 856,22
Plantation de compensation près de la route de liaison avec la Sarre. (Séjours des ouvriers forestiers)	13/04/2000	FDR-GV-FR-21	10 783,37	435 000,07	10 783,37	435 000,07	10 783,37	435 000,07	ENREGISTREMENT ET DOMAINE	0	0	10 783,37	435 000,07
Couche de roulement Echangeur Frlanget, lot 31	29/01/2002	500074432	2 801 090,37	112 995 705,42	2 830 120,61	106 068 802,40	2 541 140,00	102 630 833,19	Ass. Cajon/Kap-Kneip	554,26	554,26	2 630 120,61	106 068 802,40
Soins total :			183 771 983,04	7 413 343 822,96	184 878 804,98	7 449 824 524,99	165 297 201,84	6 866 498 592,52					

PONTS ET CHAUSSEES

DIVISION CENTRALE DE LA VOIRIE

Date projet de loi : 16/11/2001

Etat des dépenses

Libellé	Date alloc	N° Engag. & crédi	Devis (EUR)	Devis (LUF)	Mt. alloué (EUR)	Mt. alloué (LUF)	Mt. liquidés (EUR)	Mt. liquidés (LUF)	Adjudicataire	Indice	%	Mt. indexé (EUR)	Mt. indexé (LUF)
Travaux de rhabillage et déviation de la conduite Cogedol de 85 KV dans l'île	1/02/2000	50000479	119 732,57	4 829 999,90	119 732,57	4 829 999,90	0,00	0,00	CEGEDEL	0	0,00	119 732,57	4 829 999,90
Pose de conduites d'eau pour le compte du syndicat des eaux du Lot 6	01/10/1998	FDR-GV-FR-17	0,00	0,00	61 392,32	2 476 180,85	66 472,44	2 439 432,18	IFF CA CAZ ET EAU	0	0,00	61 392,32	2 476 180,85
Realisation de l'IO.A.VIIB de la liaison avec la Sarre.	29/10/1999	500000435	0,00	0,00	1 101 964,68	44 453 144,99	998 910,48	40 211 235,08	BAATZ CONSTRUCTIONS	0	0,00	1 101 964,68	44 453 144,99
Couche de liaison en emboscés (révision des prix)	06/03/2003	500134149	9 480,00	382 422,25	9 480,00	382 422,25	0,00	0,00	CAJOT JULIEN & CIE	569,61	0,97	9 224,53	372 116,70
Construction de l'IO.A. VII de la liaison avec la Sarre.	05/03/2001	500038932	0,00	0,00	749 073,20	30 217 537,99	498 222,93	20 089 263,17	TRALLUX S.A.	0	0,00	749 073,20	30 217 537,99
Liaison avec la Sarre Lot 6 (révision des prix).	13/02/2003	500127291	762 295,28	30 750 915,37	762 295,28	30 750 915,37	762 295,00	30 750 904,07	KURT CONSTRUCTIONS	569,61	0,97	741 752,95	29 922 299,71
Travaux d'installation du réseau incendie de la tranchée couverte	21/02/2000	500000475	0,00	0,00	66 543,15	2 884 344,02	59 216,31	2 388 780,02	IFF CA CAZ ET EAU	0	0,00	66 543,15	2 884 344,02
Aménagement d'un bassin de rétention, d'un ruisseau et de chemins néolets à Fisingange.	17/09/2002	500091287	1 153 784,32	46 543 544,09	1 178 637,40	51 579 701,45	448 885,00	18 107 169,21	SOLUDEG S.A.	563,36	0,98	1 257 973,70	50 746 534,50
Acquisition et pose de câbles liaison avec la Sarre.	05/04/2002	500095054	618 887,09	24 869 070,51	648 789,58	26 172 109,78	391 680,00	15 800 332,03	ASS. MOM. VML/SANIEZ	563,36	0,98	638 308,68	25 749 348,74
Acquisition d'un premier stock de béton de race rustique dans l'intégrité de la liaison avec la Sarre.	01/01/2001	500141333	28 508,50	1 150 030,04	28 508,50	1 150 030,04	0,00	0,00	HERDBOOKS LUXEMBOURGEOIS	0	0,00	28 508,50	1 150 030,04
Travaux de liaison avec la Sarre (déplacement des quantités)	23/07/2002	500096822	89 123,20	3 995 220,98	89 123,20	3 995 220,98	0,00	0,00	TRALLUX S.A.	563,36	0,98	87 883,59	3 837 147,37
Aménagement d'un Parc à Rice dans l'emprise de l'échangeur Fisingange.	01/01/1999	400001986	1 290 433,00	52 055 534,78	0,00	0,00	0,00	0,00	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/TRALLUX/UV	0	0,00	1 290 433,00	52 055 534,78
Liaison avec la Sarre Lot 3A Viaduc Altwies (révision des prix).	23/01/2003	500127483	106 080,67	4 279 263,62	106 080,67	4 279 263,62	106 080,00	4 279 258,59	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/TRALLUX/UV	569,61	0,97	103 222,01	4 163 965,46
Travaux de marquage routier entre Fisingange et Altwies (Lot A)	20/11/2002	500115038	92 286,93	3 722 845,53	103 986,45	4 194 802,99	78 322,00	3 199 841,55	TECHNIROUTE SARL	569,61	0,97	101 184,22	4 081 761,44
Fourniture, fabrication, transport et mise en oeuvre de la couche de roulement sur la liaison avec la Sarre.	30/03/2000	500000467	364 899,27	14 720 000,06	359 197,72	14 490 000,11	361 467,42	14 581 559,58	CAJOT JULIEN & CIE	0	0,00	359 197,72	14 480 000,11
Travaux de liaison avec la Sarre (Avenant 1)	01/01/1999	500139852	35 387,40	1 427 524,18	35 387,40	1 427 524,18	0,00	0,00	TRALLUX S.A.	0	0,00	35 387,40	1 427 524,18
Terrassements Hellange Sud Lot 10 (Avenant 1)	01/01/1999	500146882	749 657,56	30 241 111,00	749 657,56	30 241 111,00	0,00	0,00	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	0	0,00	749 657,56	30 241 111,00
Projet d'agriculture extensive Hellange-Fisingange.	01/01/1999	500141435	171 046,40	6 899 984,67	171 046,40	6 899 984,67	0,00	0,00	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	0	0,00	171 046,40	6 899 984,67
Construction d'une station de pompage aux abords immédiats de la tranchée couverte Hellange-Fisingange.	29/10/1999	500000437	40 011,35	1 614 053,86	30 675,78	1 237 457,90	25 598,11	1 032 625,20	INOX ATELIER S.A.R.L.	0	0,00	30 675,78	1 237 457,90
Eclairage tunnel Fisingange	28/01/2002	500074947	789 833,02	31 881 785,04	728 109,54	29 371 866,03	573 536,00	23 140 118,88	FAUTSCH & DUPREZ S.A.	554,26	1,00	728 109,54	29 371 866,03
Construction de l'IO.A. VI (Lot 19) de la liaison avec la Sarre.	27/11/2000	FR-2097	0,00	0,00	2 243 505,00	90 502 767,35	2 048 885,71	82 651 87,85	SOLUDEG S.A.	0	0,00	2 243 505,00	90 502 767,35
Travaux de remblai partiel à Hellange dans le cadre de la liaison avec la Sarre.	15/07/1999	500000401	2 042 901,11	82 381 744,82	1 920 731,91	73 448 143,18	2 025 468,57	81 707 199,57	BAATZ CONSTRUCTIONS	0	0,00	1 820 731,91	73 448 143,18
Travaux de terrassement du lot 10 Hellange Sud de la liaison avec la Sarre.	14/02/2002	500028685	5 449 717,65	219 841 073,10	4 752 737,14	191 724 940,86	2 911 976,00	117 488 820,94	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	554,26	1,00	4 752 737,14	191 724 940,86
Pompes de surpression pour la tranchée couverte Fisingange.	27/07/2001	500041082	168 979,84	6 812 599,89	181 690,46	7 329 374,99	131 201,00	5 292 635,22	INOX ATELIER S.A.R.L.	0	0,00	181 690,46	7 329 374,99
Suivi scientifique du projet d'agriculture extensive au lieu dit "Belgrat"	01/01/1999	500141545	27 764,80	1 120 029,26	27 764,80	1 120 029,26	0,00	0,00	ERSA S.A.R.L.	0	0,00	27 764,80	1 120 029,26
Construction de l'IO.A. 9 de la liaison avec la Sarre.	21/12/1999	500000325	841 427,79	33 943 112,91	884 250,21	39 704 555,05	903 851,37	36 481 273,88	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/PERRA	0	0,00	884 250,21	39 704 555,05
Plantations de compensation sur la liaison avec la Sarre.	03/06/1999	500000259	13 138,36	530 000,13	13 138,36	530 000,13	0,00	0,00	ENREGISTREMENT ET DOMAI	0	0,00	13 138,36	530 000,13
Construction du Lot 6 (Terrassement) de la section Hellange-Fisingange de la liaison avec la Sarre.	18/08/1998	500000221	9 725 244,83	392 215 403,92	10 038 110,73	404 656 383,04	9 994 309,38	403 189 440,96	KURT ROGER	0	0,00	10 038 110,73	404 656 383,04
Realisation d'un collecteur entre le Gandor et Aspell.	14/05/1999	FDR-GV-FR-18	252 622,27	10 182 895,13	128 747,02	5 193 641,91	88 573,90	3 613 402,17	DELLI ZOTTI SARL	0	0,00	128 747,02	5 193 641,91
Pose des conduites d'eau dans l'intérêt du Lot 6 entre Fisingange et Hellange de la liaison avec la Sarre.	14/12/1998	500000328	342 093,06	13 789 999,83	105 764,86	4 266 543,88	105 764,86	4 266 543,88	COMPTON DES FERS & MET	0	0,00	105 764,86	4 266 543,88
Travaux de liaison avec la Sarre (Lot 6) entre Fisingange et Hellange.	12/08/1997	500000796	2 588 959,86	103 895 277,95	1 905 454,10	76 895 827,85	2 019 338,38	81 242 072,86	ASS. MOM. SZKIEFFEL	0	0,00	1 905 454,10	76 895 827,85
Pose d'une conduite d'eau au tunnel Fisingange.	15/06/2001	500033924	20 000,00	808 798,00	20 000,00	808 798,00	17 867,27	720 783,89	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	0	0,00	20 000,00	808 798,00
Travaux pour la tranchée couverte de Fisingange dans le cadre de la construction de la liaison avec la Sarre.	15/05/1998	500000263	19 221 218,36	775 381 945,84	16 524 894,48	666 617 752,19	16 819 785,70	676 507 866,36	GIORETTI	0	0,00	16 524 894,48	666 617 752,19
Travaux Liaison avec la Sarre, Lot 3a et du Viaduc d'Altwies (gros-oeuvre).	18/07/1997	500000194	3 981 100,92	180 397 713,00	3 532 451,57	142 468 745,09	3 896 982,70	157 203 985,92	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	0	0,00	3 532 451,57	142 468 745,09
Travaux dans l'intérêt de la liaison avec la Sarre (Lot 2 / Fisingange-Altwies).	04/06/1997	500000182	10 951 947,18	441 796 420,65	9 913 016,74	399 890 225,01	9 144 273,24	368 879 868,07	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	0	0,00	9 913 016,74	399 890 225,01
Realisation de l'IO.A.X de la liaison avec la Sarre.	28/08/1998	FDR-GV-FR-16	0,00	0,00	530 735,00	21 408 796,83	532 277,84	21 472 034,84	ASS. MOM. PERRARD/BAATZ/EDITE/UV	0	0,00	530 735,00	21 408 796,83

Soins total : 245 798 812,83 9 915 691 465,78 244 801 465,36 9 885 526 221,46

Service Central des Imprimés de l'Etat

5267/01

N° 5267¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI**relatif à l'adaptation budgétaire du projet de construction
d'une liaison routière avec la Sarre**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(16.3.2004)

Le projet de loi susmentionné a été transmis pour avis au Conseil d'Etat par une dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, en date du 2 février 2004.

Le projet, élaboré par la ministre des Travaux publics, était accompagné d'un exposé des motifs et du détail de la situation des engagements actuels relatif au projet de construction de cette liaison routière.

L'autorisation légale demandée est exigée en conformité avec l'article 99 de la Constitution.

Comme par ailleurs les dispositions du présent projet de loi sont susceptibles de grever le budget, le Conseil d'Etat se doit de renvoyer à l'article 79 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, qui dispose que de tels projets de loi sont obligatoirement accompagnés d'une fiche financière, avisée par le ministre du Budget.

*

Le présent projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à adapter l'enveloppe financière arrêtée par la loi du 16 novembre 2001 relative à la construction d'une liaison routière avec la Sarre qui avait retenu le montant de 242.935.000.- euros pour les travaux de construction projetés. Il s'agit d'adapter ladite dépense à l'évolution réelle et actuelle du chantier. Cette adaptation ou majoration, il est vrai, est substantielle pour s'élever d'après le projet de loi sous avis à la somme de 49.065.000.- euros.

Les auteurs du projet de loi de citer onze raisons qu'ils explicitent de façon détaillée, ayant nécessité une telle adaptation financière. Le Conseil d'Etat, s'il peut admettre le caractère imprévu de certaines prestations, ne peut l'admettre pour d'autres (la signalisation, le marquage et les glissières de sécurité, certains équipements électromécaniques du tunnel Markusberg, mise en peinture des tunnels Markusberg, Mondorf et Frisange, renforcement de la ventilation de Mondorf notamment) pour être peu compatibles avec une préparation et une planification sérieuses du chantier concerné. Il estime que de tels anomalies ou oublis inqualifiables sont intenable et surtout non conformes à une gestion responsable des deniers publics. Aussi la transparence des finances publiques et partant l'intérêt du contribuable exigent-ils que les départements et autres administrations compétentes et responsables agissent avec tout le sérieux nécessaire pour éviter de tels écarts en recourant à tous les moyens à leur disposition.

*

Le Conseil d'Etat espère que les dépenses actuellement arrêtées sont maintenant correctement évaluées par les auteurs du projet, car il est évident qu'un nouveau dépassement, voire toute modification des montants nouvellement prévus, devront à nouveau faire l'objet d'une autorisation par le législateur.

Compte tenu de l'état du chantier de l'autoroute vers la Sarre et des observations ci-avant, le Conseil d'Etat, tout en renvoyant à ses avis des 13 mars et 11 décembre 2001 (cf. *doc. parl. No 4717¹, sess. ord. 2000-2001; No 4876¹, sess. ord. 2001-2002*), marque son accord avec le projet de loi sous examen dont le texte donne lieu aux observations suivantes:

En ce qui concerne l'intitulé, il devrait se lire comme suit:

„Projet de loi relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une liaison routière avec la Sarre“.

Article 1er

L'article est à introduire par l'abréviation usuelle **„Art. 1er.“**. De même, les articles 2 à 4 devront être introduits par cette abréviation en caractères gras et non soulignés.

Article 2

Afin de retenir un prix rattaché à une valeur indiciaire aussi récente que possible, le Conseil d'Etat recommande de remplacer le montant des dépenses prévu dans le texte gouvernemental par celui qui correspond à la dernière valeur connue de l'indice semestriel des prix de la construction au moment du vote de la loi. Il peut d'ores et déjà marquer son accord avec la modification du texte à intervenir à cet égard.

Par ailleurs, en se référant à l'article 2 de la loi du 12 août 2003 relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'un bâtiment pour le Centre de Recherche Public Henri-Tudor et le Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg (cf. *doc. parl. No 5102*), le Conseil d'Etat recommande de libeller la première phrase de cet article comme suit:

„Les dépenses engagées au titre de l'adaptation budgétaire visée à l'article 1er ne peuvent pas dépasser la somme de ... euros.“

De même, il échet d'écrire à la deuxième phrase *„... indice semestriel des prix de la construction ...“.*

Ainsi délibéré en séance plénière, le 16 mars 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

5267/02

N° 5267²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI**relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction
d'une liaison routière avec la Sarre**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

(19.4.2004)

La Commission se compose de: M. Nicolas STROTZ, Président-Rapporteur; MM. Jeannot BELLING, Niki BETTENDORF, Jean-Pierre KOEPP, Nico LOES, Mme Dagmar REUTER-ANGELSBURG, MM. Jos SCHEUER, John SCHUMMER, Fred SUNNEN, Lucien WEILER et Georges WOHLFART, Membres.

*

1. ANTECEDENTS

Le 30 décembre 2003, la Ministre des Travaux publics a déposé le projet de loi sous rubrique à la Chambre des Députés. Le projet était accompagné d'un exposé des motifs, du texte du projet de loi et du détail de la situation des engagements actuels relatif au projet de construction de la liaison routière en question. En date du 2 février 2004, le projet de loi a été transmis pour avis au Conseil d'Etat, qui a émis son avis le 16 mars 2004.

Dans la réunion du 14 janvier 2004, la Commission des Travaux publics a désigné son président M. Nicolas Strotz comme rapporteur du projet de loi sous rubrique. Lors de sa réunion du 25 mars 2004, la Commission a procédé à l'examen du texte et de l'avis du Conseil d'Etat. Le présent rapport a été analysé et adopté dans la réunion du 19 avril 2004.

Considérations générales et objet de la loi

La loi du 16 novembre 2001 relative à la construction d'une liaison routière avec la Sarre constitue l'acte législatif national spécifique au sens de l'article 1er, paragraphe 5 de la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidents de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Dans son article 2, la loi du 16 novembre 2001 précitée prévoit que „Les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux ne peuvent dépasser la somme de 9.800.000.000 LUF, respectivement 242.935.000 euros, sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Les dépenses sont imputables à charge des crédits du Fonds des Routes.“

Le présent projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à adopter l'enveloppe financière arrêtée par la loi précitée.

Il s'est en effet avéré que suite à l'évolution du chantier, des dépenses supplémentaires, non couvertes par l'enveloppe financière autorisée par la loi du 16 novembre 2001, sont apparues. Le coût des travaux est actuellement estimé à 292.000.000.- euros, base indice des prix à la construction d'avril 2003. Le montant de 292.000.000.- euros a été évalué en tenant compte de la situation des engagements actuels, des estimations des travaux restants à engager et d'un montant pour imprévus et divers, notamment pour tenir compte de légers dépassements constatés lors des décomptes. A noter que les coûts indiqués ne concernent que les coûts liés à l'exécution des travaux et ne comprennent pas les frais d'études, l'acquisition des emprises, la surveillance des travaux etc.

La dépense supplémentaire à autoriser s'élève à 49.065.000 euros et concerne les volets du programme de construction suivants:

1. Tunnel Markusberg: Génie civil:
 - 4 avenants ont été conclus portant sur un montant total de: 6.700.000 €
 - 1 marché de gré à gré pour l'aménagement de galeries de liaison supplémentaires: 2.700.000 €
2. Equipements électromécaniques du tunnel Markusberg: 7.100.000 €
3. Mise en oeuvre d'une couche de roulement en enrobé clair pour les tunnels de Markusberg, Mondorf et Frisange: 800.000 €
4. Mise en peinture des tunnels Markusberg, Mondorf et Frisange: 1.750.000 €
5. Renforcement de la ventilation du tunnel de Mondorf: 900.000 €
6. Aménagement d'un P&R à Frisange dans le cadre des mesures compensatoires: 1.290.000 €
7. Aménagement du rond-point à Hellange à la sortie de l'échangeur de Hellange: 750.000 €
8. Réalisation du By-pass entre Hellange et Frisange avec rond-point provisoire: 2.000.000 €
9. Dépassements de divers lots de terrassements (lot 4 et lot 17) par des prestations non prévues: 3.300.000 €
10. Incidents géologiques: 1.500.000 €
11. Les autres dépassements se répartissent sur pratiquement l'ensemble des lots avec à chaque fois des dépenses supplémentaires liées à la mise au point des détails du projet en cours d'exécution ou encore aux travaux accessoires, imprévisibles lors de l'élaboration du projet ainsi qu'à certaines sous-estimations du devis au stade de l'avant-projet ou se rapportant à des mesures compensatoires respectivement aux équipements de la voirie comme la signalisation, le marquage et les glissières de sécurité.

Un certain montant y est également inclus pour tenir compte de légers dépassements constatés lors des décomptes respectivement pour imprévus et divers: 20.275.000 €

En ce qui concerne le détail de la dépense supplémentaire, il est renvoyé à l'exposé des motifs du projet sous examen.

*

2. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

En ce qui concerne les raisons de l'adaptation de l'enveloppe financière, le Conseil d'Etat peut admettre le caractère imprévu de certaines prestations, mais ne peut l'admettre pour d'autres (la signalisation, le marquage et les glissières de sécurité, certains équipements électromécaniques du tunnel Markusberg, mise en peinture des tunnels Markusberg, Mondorf et Frisange, renforcement de la ventilation de Mondorf notamment). Il estime que „de tels anomalies ou oublis inqualifiables sont intenable et surtout non conformes à une gestion responsable des deniers publics. Aussi la transparence des finances publiques et partant l'intérêt du contribuable exigent-ils que les départements et autres administrations compétentes et responsables agissent avec tout le sérieux nécessaire pour éviter de tels écarts en recourant à tous les moyens à leur disposition.“

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat espère que les dépenses actuellement arrêtées sont maintenant correctement évaluées. A l'exception des observations qui précèdent, le Conseil d'Etat peut marquer son accord avec le projet de loi sous examen.

La Commission des Travaux publics prend acte des vues critiques du Conseil d'Etat. Elle se rallie aux modifications rédactionnelles proposées.

*

3. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Concernant la critique sévère du Conseil d'Etat sur les dépassements dans le cadre du projet de loi sous rubrique, la Commission des Travaux publics peut comprendre ses craintes, mais tient toutefois à souligner que bon nombre des dépassements du devis n'ont été que difficilement prévisibles, d'une part, à cause des problèmes d'ordre géologique et, d'autre part, par l'installation de mesures de sécurité supplémentaires.

Les responsables de l'Administration des Ponts et Chaussées ont insisté sur le fait que, selon une analyse récente d'experts étrangers, le tunnel Markusberg est actuellement un des tunnels les plus sûrs en Europe. Rappelons à cet égard que les équipements techniques du tunnel ont été, en commun accord avec les responsables politiques et les administrations concernées, judicieusement adaptés aux exigences des nouvelles normes internationales éditées suite aux accidents survenus dans des tunnels routiers à l'étranger. L'aménagement de galeries de liaison supplémentaires, la télésurveillance du tunnel assurée par le CCT, l'installation d'un système de détection précoce par le biais de capteurs de la nouvelle génération, un système de sonorisation en cas d'incendie, les stations SOS aménagées tous les 133 mètres équipées de boutons-poussoirs afin de pouvoir transmettre manuellement un message d'alerte ainsi que le système d'extinction de feu supplémentaire autonome disposé dans les niches SOS ne sont que quelques mesures illustrant la sécurité du tunnel.

La Commission a également abordé le dossier du terrain appartenant à la famille Linster, et qui a été contourné pour une longueur de 1.300 mètres à partir de l'échangeur de Hellange. Il a été précisé que cette partie de route est comprise dans le montant du dépassement, alors que le terrain destiné à accueillir une station-service aux abords de l'autoroute ne l'est pas.

Dans le contexte de l'acquisition du terrain Linster pour cause d'utilité publique, il a été proposé d'étudier l'opportunité de légiférer en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, afin de pouvoir introduire dans la législation luxembourgeoise le concept d'une *mise en possession provisoire* dans des délais raisonnables sans toutefois léser les intérêts des propriétaires.

*

4. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Intitulé

Le Conseil d'Etat recommande de modifier l'intitulé du projet de loi. L'intitulé s'écrit comme suit:

„Projet de loi relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une liaison routière avec la Sarre“

Article 1er

Dans son commentaire relatif à l'article 1er, le Conseil d'Etat recommande d'introduire les articles 2 à 4 par l'abréviation usuelle en caractères gras et non souligné. Le Rapporteur précise que cette erreur matérielle a été redressée dans le document imprimé du 13 janvier 2004.

En ce qui concerne l'article 1er en tant que tel, le Conseil d'Etat recommande d'introduire cet article par l'abréviation usuelle „Art. 1er.“

La Commission se rallie à cette modification rédactionnelle.

Article 2

Dans son avis du 16 mars 2004, le Conseil d'Etat „recommande de remplacer le montant des dépenses prévu dans le texte gouvernemental par celui qui correspond à la dernière valeur connue de l'indice semestriel des prix de la construction au moment du vote de la loi“.

La Commission ne se rallie pas à la proposition du Conseil d'Etat. Elle considère en effet qu'en recalculant le total des dépenses sur base du dernier indice, le détail figurant dans le devis du projet de loi ne sera plus correct et ne correspondra plus au nouveau total. Tous les textes de loi afférents prévoient d'ailleurs systématiquement une adaptation automatique et semestrielle des dépenses à l'évolution de l'indice des prix de la construction.

En se référant à l'article 2 de la loi du 12 août 2003 relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'un bâtiment pour le Centre de Recherche Public Henri Tudor et le Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg, le Conseil d'Etat recommande de libeller la première phrase de cet article comme suit: „Les dépenses engagées au titre de l'adaptation budgétaire visée à l'article 1er ne peuvent pas dépasser la somme de 49.065.000 euros.“

Dans la deuxième phrase, la Haute Corporation estime qu'il convient de remplacer le terme „à“ par „de“. La phrase se lit dès lors comme suit:

„Ce montant correspond à la valeur 575,85 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2003.“

La Commission se rallie au Conseil d'Etat.

Article 3

L'article est sans observation.

Article 4

L'article est sans observation.

*

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Travaux publics recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la teneur qui suit:

*

TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

PROJET DE LOI

relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une liaison routière avec la Sarre

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à adapter en termes réels les dépenses concernant la loi du 16 novembre 2001 relative à la construction d'une liaison routière avec la Sarre.

Art. 2.– Les dépenses engagées au titre de l'adaptation budgétaire visée à l'article 1er ne peuvent pas dépasser la somme de 49.065.000.- euros. Ce montant correspond à la valeur 575,85 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2003. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables à charge des crédits du fonds des routes.

Art. 4.– Par dérogation à l'article 12b) de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics, la durée des contrats et marchés relatifs aux travaux, fournitures et services à exécuter en vertu de la présente loi peut excéder trois exercices, y non compris celui au cours duquel ils ont été conclus.

Luxembourg, le 19 avril 2004

Le Président-Rapporteur,
Nicolas STROTZ

5267/03

N° 5267³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction
d'une liaison routière avec la Sarre

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(11.5.2004)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 7 mai 2004 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction
d'une liaison routière avec la Sarre**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 5 mai 2004 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 16 mars 2004;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 11 mai 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

Service Central des Imprimés de l'Etat

5226,5264,5265,5266,5267,5269,5274

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 98

28 juin 2004

S o m m a i r e

Règlement ministériel du 7 mai 2004 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés	page 1592
Loi du 26 mai 2004 modifiant la loi du 27 novembre 1973 autorisant la création d'une société anonyme pour l'approvisionnement du Grand-Duché en gaz naturel	1593
Règlement grand-ducal du 27 mai 2004 portant seizième modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur la marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses	1593
Règlement grand-ducal du 28 mai 2004 modifiant	
1. le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique ;	
2. le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans les cycles moyen et supérieur du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique	1595
Règlement grand-ducal du 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces	1597
Loi du 12 juin 2004 autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à :	
- l'extension et à la modernisation de la station d'épuration de Beggen ;	
- la construction d'un collecteur de transport des eaux résiduaires entre Bonnevoie et Beggen	1597
Loi du 12 juin 2004 autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension et à la modernisation de la station d'épuration de Hesperange	1598
Loi du 12 juin 2004 relative à la construction d'un nouveau bâtiment dans l'intérêt du Centre de Recherche Public - Santé à Luxembourg	1598
Loi du 12 juin 2004 relative à l'adaptation budgétaire des projets de construction autorisés par :	
1) la loi du 29 juillet 1993 relative au réaménagement du complexe Abbaye de Neumünster en un Centre Culturel de Rencontre;	
2) la loi du 20 janvier 1999 relative	
a) à la transformation et à la restauration des maisons Printz et Richard à Luxembourg;	
b) aux travaux supplémentaires concernant l'agrandissement et la transformation du bâtiment de la Chambre des Députés ainsi qu'à l'aménagement des installations multimédias afférentes;	
3) la loi du 24 février 1999 relative à la restructuration et l'extension du Lycée technique Nic-Biever de Dudelange;	
4) la loi du 29 avril 1999 relative à l'extension et la remise en état de certains bâtiments du Centre pénitentiaire de Givenich	1599
Loi du 12 juin 2004 relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction d'une liaison routière avec la Sarre	1600
Loi du 12 juin 2004 relative au réaménagement sécuritaire de l'échangeur de Helfenterbruck . .	1601
Règlement grand-ducal du 12 juin 2004 fixant les normes pour un service d'imagerie médicale travaillant avec un tomographe à résonance magnétique nucléaire	1601
Règlements communaux – Règlements de circulation	1603

Règlement ministériel du 7 mai 2004 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés.

Le Ministre des Finances,

Vu la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 et notamment son article 7 prévoyant un droit d'accise autonome sur les cigarettes et un droit d'accise autonome sur les tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer;

Vu le règlement grand-ducal du 31 mars 2004 portant fixation du droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés;

Vu le règlement ministériel du 25 juillet 1997 portant publication de la loi belge du 3 avril 1997 relative au régime général du tabac, modifiée par la suite;

Vu le règlement ministériel du 31 août 1994 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 1^{er} août 1994 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés, modifié par la suite;

Vu le règlement ministériel du 7 mai 2004 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés;

Arrête:

Art. 1^{er}. Dans le tableau des signes fiscaux pour tabacs manufacturés, annexé au règlement ministériel du 2004, sont apportées les modifications suivantes:

1° dans le barème « CIGARES », les nouvelles classes de prix suivantes sont insérées :

Prix de vente au détail (EUR) 1	Droit d'accise (EUR) 2
Par emballage de 1 cigare	
0,78	0,0390
0,79	0,0395
0,84	0,0420
0,98	0,0490
1,13	0,0565
1,30	0,0650
1,45	0,0725
2,25	0,1125
Prix de vente au détail (EUR) 1	Droit d'accise (EUR) 2
Par emballage de 10 cigares	
2,05	0,1025
Par emballage de 20 cigares	
3,85	0,1925
5,15	0,2575
6,70	0,3550
Par emballage de 40 cigares	
10,30	0,5150

2° dans le barème « CIGARETTES », la nouvelle classe de prix suivante sera insérée:

Prix de vente au détail (EUR) 1	Droit d'accise commun (EUR) 2	Droit d'accise autonome (EUR) 3	Total des colonnes 2 et 3 (EUR) 4
Par emballage de 20 cigarettes 2,25	1,1692	0,1691	1,3383

3° dans le barème « TABACS A FUMER FINE COUPE DESTINES A ROULER LES CIGARETTES ET LE AUTRES TABACS A FUMER », les nouvelles classes de prix suivantes sont insérées:

Prix de vente au détail (EUR) 1	Droit d'accise commun (EUR) 2	Droit d'accise autonome (EUR) 3	Total des colonnes 2 et 3 (EUR) 4
Par emballage de 200 g 8,50	2,6775	0,3825	3,0600
Par emballage de 250 g 10,50	3,7800	3,3075	0,4725

Art. 2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2004.

Luxembourg, le 7 mai 2004.
Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Loi du 26 mai 2004 modifiant la loi du 27 novembre 1973 autorisant la création d'une société anonyme pour l'approvisionnement du Grand-Duché en gaz naturel.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,
Notre Conseil d'Etat entendu;
De l'assentiment de la Chambre des Députés;
Vu la décision de la Chambre des Députés du 4 mai 2004 et celle du Conseil d'Etat du 11 mai 2004 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Les cinq derniers mots du point 1) du quatrième alinéa de l'article 2 de la loi du 27 novembre 1973 autorisant la création d'une société anonyme pour l'approvisionnement du Grand-Duché en gaz naturel sont supprimés.

Art. 2. Le deuxième alinéa de l'article 3 de la même loi est supprimé.

Art. 3. Avec effet au 1^{er} janvier 2003, l'article 5 de la même loi est remplacé comme suit:

«Art. 5. La société a le droit de procéder à une réévaluation du réseau de gaz naturel, y inclus toutes les installations mécaniques et ouvrages nécessaires pour l'entretien et l'exploitation de ce réseau, et exploité par elle. Cette réévaluation est applicable au 1^{er} janvier 2003. Les éléments d'actif concernés sont réévalués à leur valeur d'exploitation qui est de EUR 49.441.165 supérieure à leur valeur comptable au 31 décembre 2002.

La plus-value dégagée lors de cette réévaluation est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal.»

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre de l'Economie,
Henri Grethen

Palais de Luxembourg, le 26 mai 2004.
Henri

Doc. parl. 5274, sess. ord. 2003-2004

Règlement grand-ducal du 27 mai 2004 portant seizième modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses, et notamment son article 4;

Vu la directive 2003/34/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 mai 2003 relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction - CMR);

Vu l'avis de la Chambre de Travail et de la Chambre des Métiers;

Vu la demande d'avis adressée à la Chambre des Employés Privés et à la Chambre de Commerce;

Vu l'avis de l'Administration de l'Environnement, du Laboratoire National de la Santé et de l'Inspection du Travail et des Mines;